



## **INFO-NÉGOS**

**Le 4 avril 2022**

### **Aux membres FPHQ**

Bonjour chers membres de la FPHQ,

Comme vous le savez, la FPHQ est présentement en négociation pour le renouvellement des conventions collectives pour l'ensemble de ses accréditations de paramédics. Nous comptons 5 nouvelles fraternités pour qui les conventions sont échues depuis le 31 mars 2020, soit Manseau, Saint-Sylvestre, Lyster, Plessisville et Baie-Trinité. Ces fraternités ont droit de grève et celle-ci sera déclenchée dans quelques jours avec l'exercice de moyens de pression. La liste des moyens de pression sera soumise au Tribunal administratif du travail cette semaine, pour être approuvée par celui-ci, car nous sommes assujettis aux services essentiels. Dès que ce sera officiel, le comité de mobilisation contactera les membres de ces 5 fraternités pour leur faire savoir quels moyens de la liste seront appliqués et ce de façon graduelle, selon l'état des négociations.

Pour toutes nos autres fraternités, la convention vient tout juste d'expirer le 31 mars dernier, donc pour avoir le droit d'exercer la grève il doit s'écouler au moins 90 jours. Ce qui nous mènera au 1<sup>er</sup> juillet à 00 :01. Donc, pour l'instant aucun moyen de pression n'est permis selon le Code du travail, des moyens de visibilité sont cependant permis. Le comité de mobilisation vous fera aussi connaître les moyens de visibilité qui seront appliqués, via vos présidents locaux et par courriel.



## **Volet normatif.**

Les négociations avec les associations patronales et le comité de négociation national de la FPHQ, sont débutées depuis septembre 2021 et nous avons jusqu'à maintenant deux ententes de principe sur le volet normatif avec deux associations, soit la CESPQ (Dessercom) et l'APAR. Les pourparlers sont un peu plus difficiles avec la CSAQ, mais nous espérons en venir aussi à une entente de principe d'ici quelques semaines. Du côté de la FCPQ (Fédération des coopératives de paramédics du Québec), les discussions ont débuté que plus récemment, nous avons jusqu'à présent tenu trois rencontres, mais nous avançons rapidement et nous croyons qu'il est possible d'avoir une entente de principe normative dans un avenir rapproché.

Certains aspects du volet normatif feront l'objet de négociation dite « locale » afin de répondre à certaines réalités particulières dans des endroits spécifiques. Ces négociations se feront avec les associations patronales via les exécutifs locaux et leur avocat attitré. Il s'agit d'ajustements somme toute mineurs qui s'appliqueront localement.

## **Volet monétaire.**

De ce côté les choses sont plus ardues, nous sommes en présence d'une table nationale composée des quatre associations patronales, le MSSS et le SCT (Secrétariat du Conseil du trésor). Les offres de cette table sont pour l'instant inacceptables pour nous, pas d'augmentation salariale autre qu'un petit 2%/an, pas de changement aux primes, rien de neuf au niveau des vacances, rien au niveau des horaires, bref RIEN ! Nous avons eu des discussions en lien avec l'élargissement du rôle des TAP, mais avec rien au bout. INNACCEPTABLE, rien pour écrire à sa mère.

Jusqu'à maintenant cinq rencontres ont été tenues avec cette table et nous tiendrons la sixième ce vendredi 8 avril. Nous maintenons le cap avec les demandes qui vous ont été présentées, de plus avec les fluctuations de l'inflation, les aspects des augmentations et du pourcentage sont donc très importants, tout comme les primes octroyées au réseau et l'oubli du MSSS d'inclure les TAP à celles-ci. Il y a plusieurs sujets chauds à cette table, car il y va de la reconnaissance de nos membres et de leur apport au réseau de la santé.



**Présentations globales des ententes de principe.**

Nous procéderons aux présentations des ententes de principe aux membres une fois que celles-ci seront complètes, c'est-à-dire uniquement lorsque les volets normatif et monétaire seront complétés et qu'ils formeront un projet de convention collective.

La FPHQ est fière de réaliser une première dans le monde du préhospitalier, c'est-à-dire d'avoir déjà entamé le renouvellement de la convention collective alors que la dernière n'était pas encore terminée. Nos membres qui sont sous convention collective FPHQ depuis 2018 n'auront pas à attendre plus de deux ans pour un renouvellement.

Syndicalement vôtre,

Pour le comité de négociation FPHQ

Daniel Chouinard  
Président